



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20230228-03-02-2023-CCAS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2023

Affichage : 09/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Les objectifs du Débat d'orientations Budgétaires

Le Débat des Orientations Budgétaires (DOB) est l'occasion d'échanger sur le contexte budgétaire de la collectivité. Les dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales imposent de présenter, dans ce rapport, un certain nombre d'éléments financiers :

- Les orientations générales du budget de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette de la Commune.
- Une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs : notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- Une « étude relative à l'impact pluriannuel » sur les dépenses de fonctionnement, des opérations d'investissement exceptionnel.

La loi de programmation des finances publiques 2023-2027 définit la trajectoire globale des dépenses des finances publiques en conformité avec le traité de stabilité envoyé à la commission européenne. Le gouvernement a pour objectif de ramener le déficit public sous la barre des 3 % d'ici cinq ans par une maîtrise drastique des dépenses publiques. La loi de programmation prévoit dans ce contexte une baisse des dépenses de fonctionnement en volume de 0,5% pour l'ensemble des collectivités d'ici 2027 (budgets des collectivités ayant des dépenses réelles de fonctionnement supérieures à 40 millions d'euros). L'effort financier demandé aux collectivités devrait s'élever à 3 milliards d'euros en 2023.

Ces dispositions placent ce débat au cœur de la procédure budgétaire pour permettre d'informer les élu(e)s sur la situation économique et financière de leur collectivité, afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif qui interviendra au plus tard le 15 avril.

Ces dispositions s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) qui sera porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le budget du CCAS est un budget de fonctionnement. Il n'est donc porté aucune dépense d'investissement ni besoin de financement. De plus, l'ensemble du personnel est rémunéré sur le budget Ville et mis à disposition du CCAS. L'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel figurent donc au budget communal.

Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit, en termes financiers, les choix politiques des élus pour la commune.

Cette année est particulière, car outre la pandémie dont les effets sont à peu près stabilisés, les familles sont touchées par l'augmentation des tarifs de l'électricité (+ 15 % prévus en 2023 contre 4 % en 2022) ainsi que par l'augmentation conséquente du prix des denrées alimentaires. Nous devons donc redoubler d'effort dans l'accompagnement des plus fragiles tout en sachant que les manifestations et les actions collectives sont soumises à l'évolution de la crise sanitaire.

Il est donc nécessaire que les membres du Conseil d'administration procèdent à ce débat qui répond aux objectifs suivants :

- ✚ Rappeler quel est le contexte national et local
- ✚ Dresser le bilan des actions 2022 et ouvrir le débat sur le contexte local et les orientations financières qui permettront de préparer le vote du Budget Primitif 2023 qui aura lieu à la fin du mois de mars en établissant une projection pour les années suivantes.

Nous vous soumettons les informations qui ont vocation à servir de base à la discussion, sachant que les décisions n'interviendront qu'au budget primitif de l'exercice budgétaire 2023.

I- Le contexte économique et social national et local :

1) Le contexte national :

Après une reprise de la croissance en 2021 à la suite de la crise COVID 2020-2021, la guerre en Ukraine déclenchée par l'invasion russe au mois de février dernier a provoqué une forte hausse du prix des matières premières et des difficultés d'approvisionnement pour l'ensemble des pays de l'Union européenne.

Les mesures prises en France, bouclier tarifaire pour le gaz et l'électricité et remise carburants, ont atténué la hausse de l'inflation : elle est estimée à 5,3 % pour l'année 2022, niveau le plus bas constatée au sein de l'Union européenne. C'est dans ce nouveau contexte qu'ont été élaborés les projets de lois de programmation des finances publiques 2023/2027 (LPFP) et de loi de finances 2023 (PLF).

L'année 2023 se traduira également par la suppression définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales ainsi que la suppression de la taxe audiovisuelle.

Des crédits sont ouverts pour l'application au plus tard le 1er octobre 2023 de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Le soutien à l'apprentissage est poursuivi avec 3,5 milliards d'euros destinés à l'aide à l'embauche d'alternants

Les mesures pour la transition écologique : L'effort de rénovation énergétique des logements privés est poursuivi, à hauteur de trois milliards d'euros. Le dispositif Ma Prime Rénov' Sérénité dispositif de rénovation globale favorisant des travaux de rénovation thermique plus efficaces, sera renforcé. Le dispositif Ma Prime Rénov' sera davantage orienté vers les opérations de rénovation plus performantes.

Le verdissement du parc automobile est aussi une priorité. Un budget de 1,3 milliard d'euros financera des dispositifs d'aide à l'acquisition de véhicules moins polluants, en particulier la création d'un nouveau dispositif de leasing social.

Les principales mesures prévues concernant les collectivités sont les suivantes : Les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales passent de 52,32 milliards d'euros à 53,45 milliards, soit une hausse de 1,13 milliard d'euros (2,15%). Cette hausse sera très certainement insuffisante pour couvrir les dépenses énergétiques des communes.

Quelques éléments prépondérants du contexte social : (source INSEE- portrait social 2022)

Au 1er janvier 2022, la France compte 67,8 millions d'habitants : 65,6 millions résident en France métropolitaine et 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer. La population augmente de 0,3 % en 2021, au même rythme qu'en 2020. De 2014 à 2019, la population augmentait en moyenne de 0,4 % par an.

La proportion de jeunes de moins de 20 ans en France est l'une des plus élevées de l'Union européenne (23,7 %), grâce à une fécondité relativement dynamique depuis plus de quinze ans.

Un peu plus d'une personne sur cinq en France a 65 ans ou plus (21,0 %) et 9,8 % ont 75 ans ou plus. La part des 65 ans ou plus augmente depuis plus de 30 ans et le vieillissement de la population s'accélère depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses nées après-guerre. La hausse de la part des 75 ans ou plus dans la population s'accroît en 2022 avec l'arrivée de la première génération du baby-boom de l'après-guerre dans cette tranche d'âge.

Du fait de la plus grande longévité des femmes, leur part dans la population croît avec l'âge : 53 % à 65 ans, 61 % à 85 ans et 77 % à 95 ans. La vie à domicile est majoritaire chez les seniors, y compris parmi les nonagénaires.

Les femmes, davantage touchées par le veuvage, vivent d'autant plus souvent seules qu'elles sont plus âgées : la proportion augmente entre 65 ans (29 %) et 85 ans (55 %). Aux mêmes âges, 20 % à 24 % d'hommes sont concernés. Ces derniers sont majoritairement en couple : 74 % à 65 ans et encore 65 % à 85 ans, ce qui favorise leur maintien à domicile. Ils vivent deux fois moins souvent que les femmes avec leurs enfants ou des proches autres que leur conjoint.

L'hébergement en établissement augmente rapidement à partir de 80 ans : 42 % des femmes et 27 % des hommes à 95 ans, contre 4 % à 80 ans pour les deux sexes. L'âge à l'entrée en établissement est en moyenne de 85 ans et 5 mois en 2019, 3 mois de plus qu'en 2015. L'avancée en âge augmente le risque de perte d'autonomie. Celle-ci découle naturellement d'une dégradation de l'état de santé des personnes, mais dépend également de leur environnement – aménagement du logement par exemple – pour faire face aux limitations fonctionnelles et aux restrictions d'activité qu'elles subissent. Une personne dépendante sur cinq vivant à domicile est en situation de forte dépendance

En moyenne en 2021, la France hors Mayotte compte 2,4 millions de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT). Le taux de chômage s'établit à 7,9 % de la population active, soit une baisse de 0,1 point par rapport à 2020. Il atteint son plus bas niveau depuis 2008 (7,4 %). Le léger repli du taux de chômage en 2021 fait suite à quatre années de baisse (– 0,5 point en moyenne chaque année entre 2016 et 2019), puis à une diminution en trompe-l'œil en 2020 (– 0,4 point) malgré le recul de l'emploi imputable à la crise sanitaire : les démarches de recherche d'emploi ont été limitées et la disponibilité pour travailler réduite sous l'effet des restrictions d'activité, surtout pendant le premier confinement.

2) Le contexte local :

La Ville de Septèmes les Vallons dispose une capacité de désendettement située entre 3 et 4 ans, démontrant ainsi une gestion efficace tout en développant des projets d'envergure tels que la construction d'une cuisine centrale aux normes Bâtiments Durables Méditerranéens.

Le budget 2023 est un budget contraint en raison des efforts demandés conjointement aux dépenses imputescibles liées dans un premier temps à la pandémie et dans un deuxième temps à l'augmentation de l'électricité et des denrées.

Quelques chiffres clés pour Septèmes les Vallons (base INSEE) :

Population :

Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2020	11 094	soit
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2021	11 153	59 habitants de plus
Nombre d'habitants au 1 ^{er} janvier 2022	11 196	43 habitants de plus
Soit une augmentation de + 0,92 %		

Statistiques INSEE :

Sur les 11 196 habitants. 34, % de la population a moins de 30 ans (35,6 % en métropole) et 27 % est âgée de 60 ans et plus (25,9 % en Métropole).

- Nombre de ménages avec enfant : 3 240
- Part des ménages fiscaux imposés sur le revenu : 56 % (57,8 % métropole)
- Taux de pauvreté : 15 % (18,3 % métropole)
- Taux d'activité des 15 à 64 ans : 73,9 % contre 70,6 % sur le territoire de la métropole
- Taux de chômage des 15 à 64 ans : 10,9 % (10,1 % sur le territoire de la Métropole Aix Marseille)

Parmi les personnes de plus de 15 ans non-scolarisées, 31,4 % des Septémois sont sans diplôme ou titulaires au plus d'un BEPC (27,4 % dans la métropole). À partir du baccalauréat, les femmes sont plus nombreuses à être diplômées (45,2 % femmes et 37,8 % hommes).

II- Le CCAS, une équipe au service des Septémois :

Le CCAS de la Ville anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Les objectifs du CCAS :

- Agir en faveur et aux côtés des septemois les plus vulnérables,
- Organiser les conditions d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation les plus qualitatives possibles,
- Favoriser l'accès à une offre de services adaptée aux besoins des publics,
- Accompagner les étapes du parcours de vie en personnalisant les réponses,
- Développer des actions collectives (gérer son budget, adopter des éco gestes, prévention santé...),
- Soutenir l'innovation en s'impliquant dans des réseaux institutionnels et associatifs
- Impulser ou participer à des dynamiques partenariales, au service de la solidarité.

A ces objectifs se rajoutent ceux qui ont été induits par la crise sanitaire à savoir :

- Accompagner les publics les plus fragiles dans la démarche vaccinale
- Renforcer les mesures de maintien à domicile
- Renforcer le dispositif de veille pour les plus vulnérables, les plus isolés.

Les effectifs du CCAS sont de 5 personnes en équivalent temps plein recrutées par la Ville et mis à disposition du CCAS :

1 directrice

1 conseillère en économie sociale et familiale en charge des mesures ASELL poste financé par le Département depuis aout 2015

2 agents d'accueil, dont chacun est spécialisé plus particulièrement sur un pôle : seniors et petite enfance, logement, emploi et insertion.

1 conseillère numérique recrutée en octobre 2021 par le biais du plan FRANCE RELANCE. Le poste de cet agent est entièrement financé par le biais des services de l'Etat pendant 2 ans.

L'accueil des publics a perduré durant toute la crise sanitaire et le CCAS reçoit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30.

A la rentrée 2022 une Conseillère en Economie Sociale et Familiale qui remplace notre travailleur social parti à la retraite, a été recrutée sur un temps plein afin de dégager 10 % d'un Equivalent temps plein pour les problématiques sociales autres que celles qui relèvent de l'ASELL.

D'autre part, l'année 2022 a également été marquée par le déploiement du poste de conseiller numérique et enfin dans la valorisation du poste d'un agent d'accueil suite à la réussite du concours catégorie B.

III- Bilan des actions mises en œuvre en 2022 et perspectives pour les années à venir :

Les administrés en difficulté se tournent naturellement vers le CCAS car il représente un échelon de proximité et devant la pression des demandes, il est nécessaire de nouer des partenariats avec un ensemble d'acteurs (institution, association...).

En 2022, les demandes concernant le maintien à domicile se maintiennent à un niveau élevé : Dossiers Allocations Maintien à domicile, portage de repas, téléassistance....

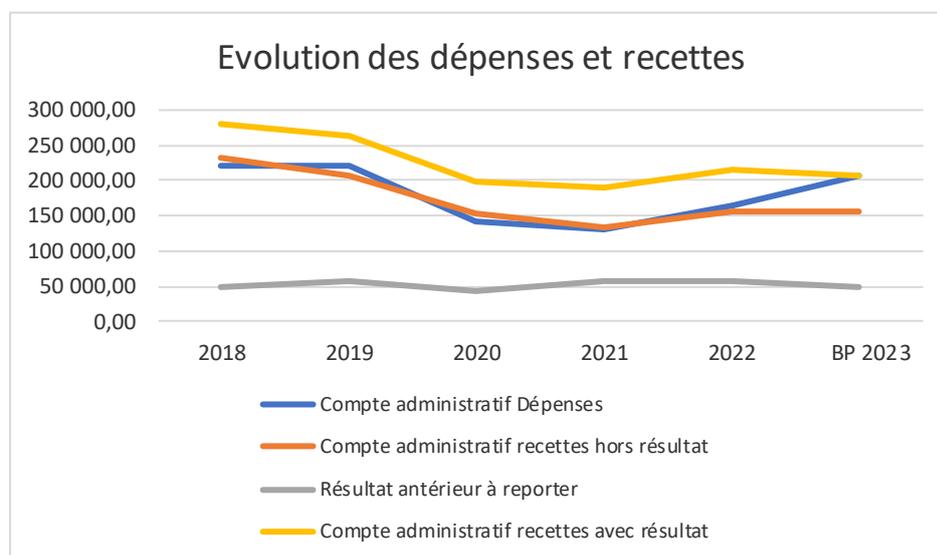
Répondre à l'urgence sociale est un enjeu au quotidien, un devoir de solidarité envers nos administrés, un gage d'équité. De nombreuses demandes portent également sur l'obtention d'un logement qui corresponde à la situation familiale et financière et sur l'accompagnement aux démarches administratives qui se trouvent complexifiées du fait de l'éloignement progressif d'un certain nombre de service public : Caisse d'Allocations Familiales, sécurité sociale, caisses de retraites...Le recrutement d'un travailleur social à 100 % est un atout non négligeable.

Pour 2023, la préparation budgétaire se situe toujours dans un contexte contraint.

A- Evolution des Dépenses et Recettes de fonctionnement du CCAS :

ANNEE	Compte administratif Dépenses	Compte administratif recettes hors résultat	Résultat antérieur à reporter	Compte administratif recettes avec résultat
2018	222 325,50	230 944,96	47 804,89	278 749,85
2019	221 488,38	208 131,35	56 424,35	264 555,70
2020	141 169,80	154 445,28	43 067,32	197 512,60
2021	132 114,12	132 952,93	56 342,80	189 295,73
2022	163 967,13	157 054,92	57 181,61	214 236,43
BP 2023	227 275,00	177 505,60	50 269,40	

Chaque année, le résultat de l'exercice est repris au budget primitif à la suite du vote du Compte administratif. On peut constater que les recettes et les dépenses de fonctionnement ont chuté en 2020 (-36,26 % en dépenses et -25,80 % en recettes) en raison de l'annulation des festivités pour la partie dépenses (repas des seniors) ainsi qu'en raison de la baisse de fréquentation des espaces seniors. Pour l'année 2022, la reprise de ces activités s'est amorcée bien que le repas festif des seniors n'ait pas eu lieu. En 2023, le contexte sanitaire étant stabilisé, les lignes budgétaires concernant les dépenses et les recettes liées à l'inscription pour la prise de repas sur les espaces seniors ont été modifiées en conséquence.



B- Situation des aides aux familles et perspectives :

I. Les besoins alimentaires :

L'insécurité alimentaire est « une situation dans laquelle des personnes n'ont pas la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une alimentation sûre et nutritive en quantité suffisante, qui satisfasse leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine »

Dans son éditorial, le président de l'UNCCAS, Luc Carvounas, rappelle qu'en France plus de 9 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté.

Prenant suite de la stratégie Pauvreté du quinquennat précédent dont les ambitions avaient été jugées insuffisantes, le gouvernement met en place le Pacte des solidarités qui développe 4 « grandes priorités » :

- La prévention de la pauvreté et la lutte contre les inégalités à la racine par une action dès le plus jeune âge ;
- L'amplification de la politique d'accès au travail pour tous ;
- La prévention de la bascule dans la pauvreté et la lutte contre la grande exclusion
- L'organisation solidaire de la transition écologique.

1. Chèques d'accompagnement personnalisé et aide alimentaire :

Ils sont destinés à l'achat de denrées alimentaires et de produits d'hygiène. Il s'agit d'un secours accordé une fois par an et renouvelable à titre exceptionnel. Ces chèques permettent ainsi d'éviter une rupture de ressources et de pallier une situation difficile. En 2022 comme en 2021, le budget a représenté 15 000 € pour 105 familles dont 21 ont eu recours à ces chèques à 2 ou 3 reprises.

En 2023, il semble opportun de reconduire cette action avec un budget plus important de **16 000 euros** et de le maintenir sur les 3 années à venir car en ce début d'année nous constatons une pression plus importante des demandes ainsi que le décrivent les associations intervenant dans ce domaine (attente du versement des indemnités de sécurité sociale, rupture RSA, attente de versement de retraite, chômage, séparation...).

Le CCAS travaille en partenariat avec le Secours populaire et le Secours Catholique.

Le CCAS confectionne lui aussi des colis alimentaires.

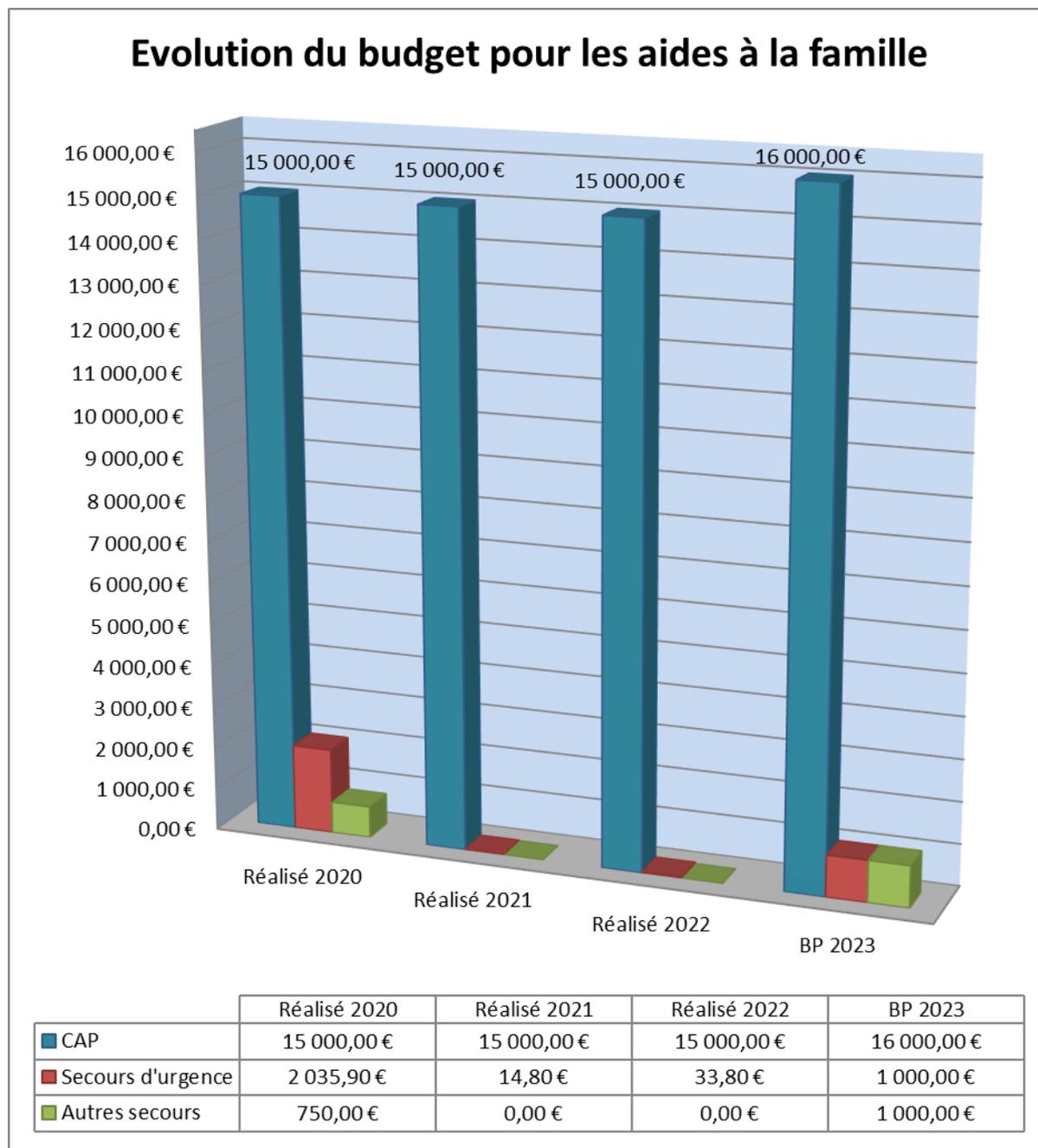
Parce que l'aide alimentaire seule n'aide pas à viser l'autonomie, l'équipe du CCAS travaille à l'accompagnement comme un levier pour retrouver le chemin de l'autonomie et de l'émancipation. Pour cela, nous avons des actions d'accompagnement sur la gestion d'un budget en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales et nous travaillons aussi lorsque c'est possible un retour vers l'emploi en lien avec l'accompagnateur du PLIE.

2. Secours d'urgence :

En 2022, cela a représenté 33,80 €. Cela correspond à l'achat de pâtes et de riz pour la confection des colis alimentaires ainsi que des produits d'hygiène. 18 colis alimentaires ont

été confectionnés par le CCAS en rajoutant les denrées des colis des seniors qui ne sont pas retirés.

Les secours d'urgence sont utilisés différentes situations : Par exemple cette ligne budgétaire avait été utilisée pour régler des nuits d'hôtel pour une famille dont l'appartement avait été sinistré par un incendie.



La ligne autre secours comporte les aides exceptionnelles accordées aux familles en situation de handicap. En effet, il est possible de déposer une demande au CCAS sur un reste à charge lié à la situation. Par le passé, nous avons contribué à l'achat de matériel adapté ou au financement du supplément pour un accompagnateur dans le cadre d'un centre de loisir. En 2020, la somme de 750 euros a été destinée à financer des cours de gymnastique appropriés pour une enfant en situation de handicap. Aucun dossier n'a été déposé en 2021 et 2022

II. Le logement :

Le logement fait partie intégrante des besoins primaires de protection et de sécurité. Il est la condition première de l'autonomie personnelle et familiale. Il est le premier maillon de l'intégration dans la vie sociale et professionnelle. L'habitat est donc un espace indispensable à chacun pour construire son histoire, ce qui justifie sa reconnaissance en tant que droit.

1. Les impayés sur les factures énergétiques :

Le CCAS a signé une convention de partenariat avec le pôle solidarité EDF. Nous recevons des alertes pour nous informer des personnes en difficultés menacées de coupure. 50 familles ont été invitées à venir au CCAS (51 en 2021, 50 en 2020) pour étudier ensemble la situation afin d'apporter des solutions : échéancier, dossier à constituer auprès du Fonds de solidarité au logement....

La Conseillère en Economie Sociale Familiale recrutée dans le cadre de mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement reçoit les administrés en difficulté signalés par le pôle solidarité EDF et c'est souvent l'occasion d'établir un diagnostic plus approfondi et de déceler des situations délicates nécessitant un suivi plus régulier.

Le CCAS a également accès à des portails pôle solidarité pour deux fournisseurs EDF et ENGIE permettant les échanges d'informations et les protections pour les demandes d'aide financière et /ou les délais de paiement sur les dossiers des familles.

En 2022, 14 dossiers FSE ont été instruits pour un montant d'impayés de 9 889.98€. 1 demande a été refusée, 5 sont en attente et 8 ont été acceptées avec un montant d'aide de 3 548€.

La mise en place d'un FSL dans chaque département a été rendue obligatoire par la loi du 31 mai 1990 dite loi Besson. Ce Fonds est destiné à aider les personnes et familles défavorisées à accéder à un logement indépendant ou à se maintenir dans les lieux en cas d'impayés locatifs, par l'octroi d'aides financières. Il prend également en charge les mesures d'accompagnement social lié au logement nécessaire à l'insertion de ces personnes.

2. Fonds de proximité eau :

Ce fonds, mis à disposition par les services de la Métropole, peut être sollicité par le CCAS auprès de la Société des Eaux Marseille Provence Métropole en positionnant des familles en difficulté pour le règlement de leur facture d'eau.

Cette année, 7 familles en ont bénéficié. Sur un montant total de facture aidés à 5986.47 €, la SEM a participé à hauteur de 4614.76€ euros soit 77.09% dotés.

La convention a été signée jusqu'en 2029

Le 21 Mars 2023 une action collective avec les Pôles solidarité des Eaux de Marseille et d'EDF sera conduite sur une journée : le matin au centre social de la Gavotte Peyret et l'après-midi en salle du rez-de-chaussée de la Mairie.

3. Lutte contre les expulsions :

Afin de limiter les expulsions, il est nécessaire d'intervenir le plus en amont possible, de préférence dès les premiers impayés de loyer afin de trouver des solutions qui permettent de rétablir la situation. La Commission de prévention des impayés de loyer de Septèmes homologuée CCAPEX par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a examiné 100 situations en 2022, 105 en 2021, 101 situations dans le courant de l'année 2020. Cette commission est composée des différents services sociaux du secteur ; sont représentés le CCAS, la Maison de la Solidarité de Gardanne, la Caisse d'Allocations Familiales, l'association AAI, la Métropole et les bailleurs.

Hors séance, situations concernant des locataires du parc privé ont nécessité l'intervention du secrétariat CCAPEX en tant que médiateur et situations du parc social.

La Conseillère en Economie Sociale Familiale qui intervient sur le dispositif ASELL apporte une vraie amélioration dans la prise en charge des familles en difficultés :

En 2020, 14 ménages ont pu bénéficier d'un accompagnement en mesure ASELL Généraliste, et 6 familles en mesure ASELL Renforcé.

En 2021, 18 ménages ont été identifiés en ASELL Généraliste et 6 familles en ASELL Renforcé.

En 2022, 15 ménages ont été identifiés en ASELL Généraliste et 7 familles en ASELL Renforcé (dont 1 ménage refusé par le département).

En 2022, le dispositif AMASE (Allocation mensuelle d'aide sociale à l'enfance) a été sollicité pour 3 familles avec enfants : 1 réponse favorable pour un montant de 300€ et deux demandes ont été refusées.

Il faut souligner qu'au-delà des mesures ASELL, le fait pour le CCAS de compter dans son équipe un travailleur social est un apport important : Constitution de dossiers, ouvertures de droit, accompagnements au tribunal...

La prise en charge des administrés septémois a été ainsi améliorée.

4. Charte inter bailleurs :

Un travail a été engagé depuis 2015 avec les bailleurs du territoire. La crise sanitaire a quelque peu freiné les rencontres mais 2023 la stabilité de la situation sanitaire nous permettra de reprendre de manière plus active le travail engagé avec notamment en début d'année un diagnostic en marchant avec le bailleur 13 habitat.

Une rencontre avec l'ARHLM est également prévue en ce début d'année

5. Convention de Lutte contre l'Habitat Indigne :

La lutte contre l'habitat indigne constitue un enjeu majeur qui a conduit la Ville à signer une convention le 26 octobre 2017. Le CCAS est engagé dans le comité de pilotage et participe à ce dispositif, notamment sur le volet accompagnement social des familles.

53 signalements ont été enregistrés depuis 2018. Dont 13 dossiers en cours actuellement.

C - Situation des aides pour l'enfance et la jeunesse et perspectives :

L'enfant est un être en pleine croissance, un adulte en devenir, qui n'a pas les moyens de se protéger seul.

Aussi, l'enfant doit faire l'objet d'un intérêt particulier et d'une protection spécifique. C'est dans cette optique que des textes proclamant la protection de l'enfant et de ses droits ont été adoptés.

Faire avancer le droit des enfants signifie travailler au bien-être de tous.

Les droits de l'enfant sont des droits économiques, sociaux et culturels, tels que le droit à l'éducation et le droit à un niveau de vie décent.

C'est à ce titre que le CCAS a engagé un certain nombre de dispositifs :

1. Restauration scolaire :

Le CCAS accorde, sous critère de ressources, soit la gratuité soit la demi-gratuité de la restauration scolaire afin que les enfants puissent bénéficier d'un repas équilibré dans la journée.

En septembre 2022 la Ville a mis en place un tarif modulé qui développe 6 tranches échelonnées de 2,50 euros à 3,90 euros. L'aide a été accordée à 86 familles en 2022 contre 75 familles en 2021 et 68 familles en 2020 soit une progression sensible du nombre de familles. En 2020, 7 405,00 € ont été consacrés à la restauration scolaire pour 4 992 repas contre 9 296,25 € pour 6 414 repas en 2021. (Il faut rappeler que les écoles ont été fermées durant le 1^{er} confinement en 2020). En 2022 ce sont 11 026 euros pour près de 7 000 repas.

Depuis la rentrée 2017, Monsieur le Maire, par le biais de son CCAS, a sollicité auprès des services de l'Etat une subvention pour la restauration scolaire des enfants de familles réfugiées accueillies au Centre d'Accueil et d'Examen de Situation (anciennement Hôtel HECO).

En 2022 24 familles pour 1 795,00 euros 2021, 1752,50 euros pour 21 familles et nous avons reçu une subvention de 3 530,00 euros.

Il est proposé de maintenir **13 000 euros** pour les gratuités et demi-gratuités ainsi qu'un budget de **2 500 euros** pour les enfants du CAES (subventionné par l'Etat)

2. Aide à la classe de découverte :

Une aide votée en conseil d'administration en février 2014 est attribuée aux familles en difficulté pour les frais restant à leur charge pour le paiement des classes de découverte.

En 2022 comme en 2021, les classes de découverte ont été annulées en raison de la pandémie. Par ailleurs, une délibération avait été prise pour apporter une aide aux séjours sans nuitée mais nous n'avons eu aucune demande.

Il avait été proposé de maintenir une inscription budgétaire de 1 000 euros sur plusieurs années. En raison de la pandémie, les sorties scolaires sont pour l'instant assez rares et une inscription à hauteur de **500 euros** semble suffisante.

3. Aide à l'inscription aux Centres de Loisirs septémois :

Les seuils pour ouvrir les droits aux familles sont ceux de l'aide à la restauration.

La participation du CCAS complète celle de la Caisse d'Allocations Familiales. En 2022 l'A.L.S.H. du Centre Social de la Gavotte Peyret a sollicité 649,20 euros contre 998,40 en 2021. Cette année encore aucun versement pour l'ALEES.

Il est proposé de conserver l'inscription budgétaire à hauteur de **2 000 euros**.

4. Noël des enfants :

Chaque année un arbre de Noël est organisé avec un spectacle, la distribution d'un jouet et d'un goûter aux enfants issus de familles avec de petites ressources. En 2021, comme en 2020, il n'avait pas été possible d'organiser notre manifestation de la même manière en raison des mesures sanitaires et des préconisations du gouvernement d'éviter tout regroupement. En 2022, notre manifestation a repris son format habituel. 78 enfants qui ont bénéficié d'un jouet et d'un sachet goûter. Comme à chaque manifestation, le foyer de l'enfance a également été invité à venir retirer 15 jouets pour les enfants qui y sont accueillis. Pour rappel le foyer de l'enfance a pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'**Enfance**. Les objectifs d'un placement en **Foyer de l'enfance** sont d'assurer la sécurité de l'enfant, sa santé, son éducation, son développement social et culturel, son épanouissement personnel. Ces objectifs sont travaillés en coopération avec les parents détenteurs de l'autorité parentale. ...Lorsque l'enfant a moins de 3 ans, nous facilitons autant que possible son intégration dans les effectifs d'une des crèches municipales.

Il est proposé de maintenir une inscription budgétaire à hauteur de 3 000 euros sur les prochaines années.

5. Aide au transport pour les étudiants boursiers :

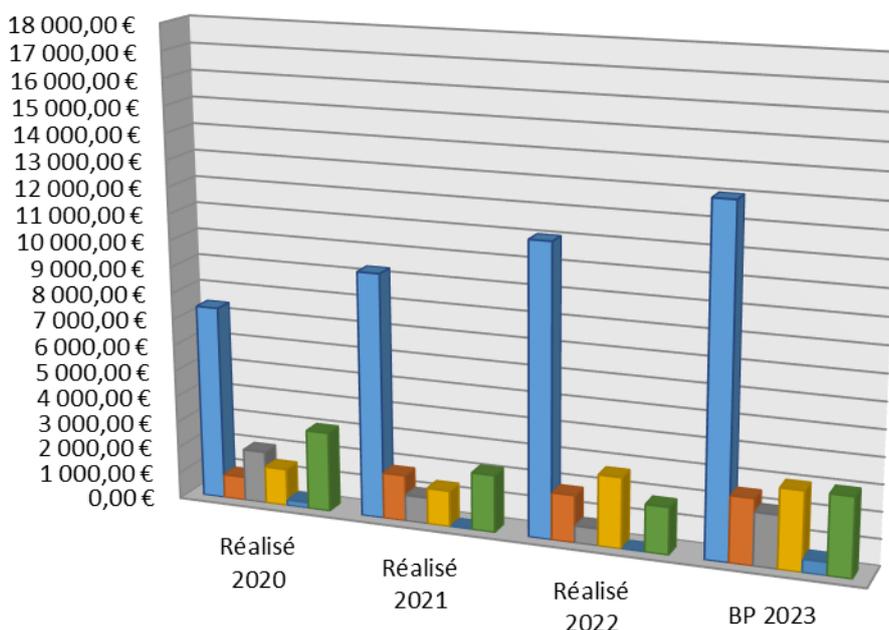
Ce dispositif a été mis en place à la suite d'un travail mené avec le Comité d'Orientation sur l'Emploi pour établir quels étaient les obstacles à l'obtention d'un premier emploi : il en ressort que l'absence de diplôme était l'un des freins principaux et il nous a semblé utile de mener une politique incitative d'aide aux étudiants.

Attentif aux difficultés que peuvent rencontrer les jeunes septémois lors de la poursuite de leurs études, le CCAS a mis en place ce dispositif en 2013 afin de faciliter les déplacements vers les universités et les études post bac.

En 2022, 1 790 € ont été consacrés à 10 familles pour l'achat de cartes de transport, chiffre stable par rapport à l'année précédente.

Nous vous proposons de reconduire cette action en 2023 et les années suivantes avec un budget de **3 000 euros**.

Evolution du budget pour les aides aux enfants et aux étudiants



	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023
restauration scolaire	7 405,00 €	9 296,25 €	11 026,25 €	13 000,00 €
restauration réfugiés	905,00 €	1 752,50 €	1 795,00 €	2 500,00 €
centre de loisirs	1 995,60 €	998,40 €	649,20 €	2 000,00 €
Noel des enfants	1 419,90 €	1 369,07 €	2 682,88 €	3 000,00 €
Classe découverte	217,50 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
Transport étudiant	3 040,00 €	2 180,00 €	1 790,00 €	3 000,00 €

D - Situation des aides aux seniors et perspectives :

L'isolement social des personnes âgées est devenu un véritable problème de santé publique en France. Plus les seniors connaissent une situation économique difficile, plus les risques d'isolement augmentent : moins de sorties, moins d'activités, plus de stress et la tendance au repli sur soi augmente. Nous avons constaté que la pandémie a aggravé le phénomène. Le CCAS a donc réalisé à de nombreuses reprises en 2020 et en 2021 des campagnes téléphoniques. Ceci permet d'être en veille active auprès de nos publics.

En 2022, 2 nouvelles permanences ont vu le jour pour accompagner les administrés et leurs familles : Geronto nord (permanence le 1^{er} et 3^{ème} mercredi après-midi du mois) et France Alzheimer (uniquement sur rendez-vous).

France Alzheimer :

Le conseil municipal a délibéré pour une adhésion à la charte "Ville aidante" de l'association France Alzheimer et maladies apparentées.

Considérant la nécessité de mener des actions d'accompagnement sur son territoire en direction des familles et des malades souffrant d'Alzheimer, Septèmes souhaite ainsi démontrer son intérêt et son engagement en faveur de la qualité de vie de ces personnes et de leurs proches aidants, pour l'émergence d'une société plus inclusive.

À des fins d'information, une nouvelle permanence gratuite se tient au CCAS, sur rendez-vous, chaque 1er mardi après-midi du mois. L'objectif est aussi d'accompagner et/ou d'orienter les usagers concernés, tant au niveau de la formation des aidants que du soutien des personnes malades.

En ce qui concerne le Pôle Géronto Nord, le partenariat permet de :

- Travailler en collaboration avec l'équipe du CCAS sur les situations « complexes » des personnes âgées habitant Septèmes les Vallons,
- Evaluer et analyser les demandes, les besoins et leur contexte : recueil de données auprès de la personne âgée, la famille, et prévoir une visite à domicile si nécessaire afin de proposer une réponse adaptée,
 - Mobiliser le réseau, les ressources territoriales et les dispositifs existants afin de les mettre au service des usagers et de leurs aidants,
 - Elaborer, avec l'accord et la participation de l'utilisateur, un plan de préconisation et si besoin un plan d'intervention coordonnée en collaboration avec les acteurs de la prise en charge,
 - Accompagner les usagers et leurs aidants dans la recherche de solution et aider à la prise de décision ainsi que dans l'élaboration de leur projet de vie La mission de l'Assistante de Coordination dans la définition de « situation complexe »
- Proposer une visite à domicile pour évaluer de manière globale la situation décrite par le demandeur
 - Recueillir et analyser les éléments sur plusieurs motifs : rupture de soins, problématique de logement, pas d'ouverture de droit à la retraite, problématique de maintien à domicile, dettes, isolement social, ... une aide à la décision et à la définition des besoins peut s'engager.

1. Repas pris aux restaurants seniors :

En 2020 et 2021, la pandémie a fortement impacté le nombre de repas pris sur ces espaces, en premier lieu du fait de la fermeture des espaces restaurant depuis le premier confinement en mars 2020, puis après la réouverture, de la fermeture du restaurant Jeannette CRESPI du fait de l'occupation de la salle par les scolaires. Ce sont seulement 1 303 repas pris en 2021 contre 2 482 repas en 2020. Le coût pour le CCAS une fois la participation du rationnaire déduite s'élève à 1 523,90 euros en 2021 (3 007,60 euros en 2020).

En 2022, la fréquentation a repris un fonctionnement normal en cours d'année avec 6 504 repas pris pour 42 276,00 euros.

Une ligne budgétaire de **60 400** euros pour 2023 est envisagée.

2. Portage de repas :

Avec la téléassistance, le portage de repas contribue au maintien à domicile de nos administrés et avec la fermeture des espaces restaurants, une partie des administrés se sont reportés sur le portage de repas à domicile. Le CCAS a participé à hauteur de 22 893,49 euros contre 27 523,80 euros en 2021 et 26 442,01 euros en 2020. Nous comptons 47 bénéficiaires contre 72 durant la pandémie. Les usagers avaient pris le portage de repas dans l'attente de la réouverture des espaces restaurants.

Une prévision de **26 000 euros est maintenue pour 2023** et les 2 années à venir.

3. Gratuité des transports RTM pour les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80 %, non imposables avant toutes déductions fiscales :

L'achat de cartes TRANSPASS a représenté 17 091,20 euros en 2022 contre 15 185,80 euros en 2021. On note là aussi une reprise des déplacements.

Ce dispositif contribue à maintenir une certaine mobilité, à apporter une aide financière sur le coût du transport lorsque le senior se rend par exemple auprès du médecin ou encore aux activités organisées sur les espaces seniors

Pour tenir compte de cette reprise des déplacements chez les seniors, **20 000 euros** sont à prendre en compte pour 2023 et les 2 années à venir.

4. Aides au chauffage :

L'augmentation des prix des fluides a impacté de façon notable les seniors disposant de petites retraites et l'augmentation du prix de l'électricité en 2022 va accentuer cette tendance. En 2021, une délibération augmentant à la fois les plafonds et les montants accordée a été votée.

17 995 € d'aide au chauffage ont été octroyés à 71 familles en 2021 contre 14 190 € d'aide au chauffage ont été octroyés à 56 familles en 2022

18 000 euros seront à prévoir en 2023 et les 2 années à venir.

5. Téléassistance :

Ce dispositif est mis en place en partenariat avec le Conseil Départemental. Le prestataire qui succède depuis 2016 à Mondial Assistance est VITARIS.

Le nombre de bénéficiaires est stable depuis quelques années. 118 inscrits au 31 décembre 2022

En Mars 2020, le conseil d'administration s'est prononcé pour une tarification sociale afin de favoriser l'installation des téléassistances pour les personnes disposant de faibles ressources. Le coût de la téléassistance s'est élevé à 10 568 euros pour 11 020 euros de facturation.

Une prévision budgétaire de **12 000 euros** est envisagée en 2023 et les 2 années suivantes si le nombre d'utilisateurs demeure stable.

6. Aide Personnalisée à l'Autonomie et demandes d'aide sociale :

65 dossiers d'APA et 18 dossiers d'aide sociale ont été remis par le service.

17 demandes d'aide sociale ont fait l'objet d'un placement en maison de retraite ou en foyer spécialisé. 1 dossier en maison individuelle pour des demandes d'aide-ménagère.

17 dossiers d'obligation alimentaire

Le CCAS est subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 4 604 euros pour les frais de gestion administrative de ces dossiers.

7. Le secours d'urgence des seniors :

Il serait également utile de prévoir une ligne budgétaire pour un secours d'urgence de **500 euros** comme par le passé.

8. L'aide à la complétude des dossiers retraite :

Depuis 2019, le CCAS est un interlocuteur référencé auprès de la CARSAT. Un agent du ccas a été formé afin d'accompagner les seniors dans la complétude des dossiers retraite. Une conseillère numérique a en charge ces dossiers

9. Le repas des seniors :

Le repas des seniors qui se déroule au mois de juin et le **colis de Noël** représentent des moments attendus de convivialité et de lien social pour toute une génération de septuagénaires. En 2022, comme en 2021 et 2020, nous n'avons pu maintenir la manifestation en raison de la crise sanitaire.

Le repas des seniors en 2023 est maintenu et se déroulera le 7 juin 2023 à la salle Aixagone.

Il est proposé de prévoir une inscription de **20 000 euros** comme les années précédentes.

10. Colis de fin d'année :

La distribution a repris dans chaque club seniors dans le respect des mesures barrières.

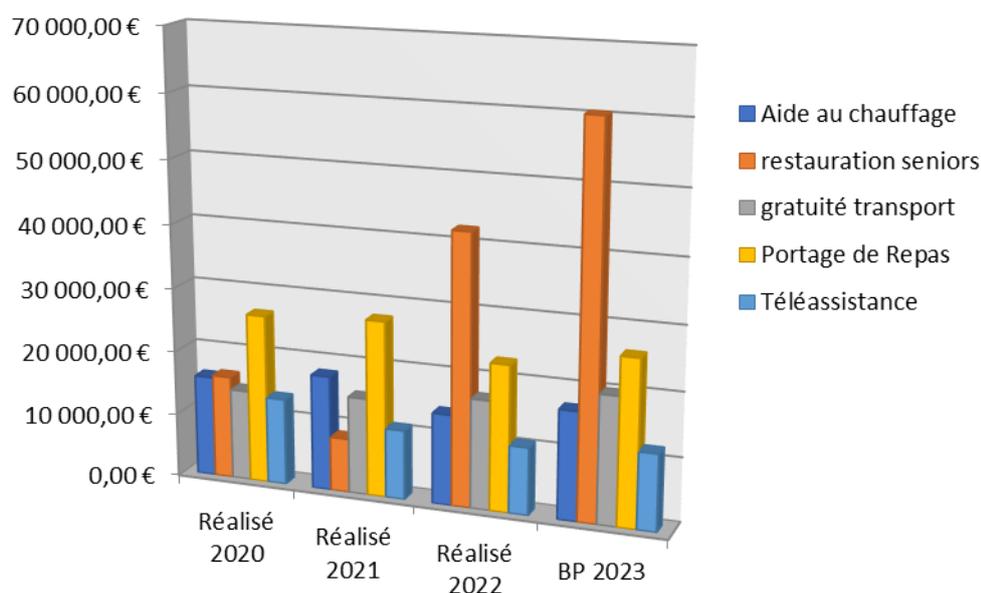
Le coût s'est élevé à 20 887,40 euros pour 1246 colis et 100 sachets de friandises pour les résidents de la maison de retraite du Chêne Vert.

Il est proposé en 2023 d'inscrire la somme de **22 000 euros** et de maintenir cette ligne à hauteur sur les années suivantes

11. Portage de livres à domicile :

En lien avec le service culture, cette action a pour objectif de renforcer le lien social et de permettre à la personne empêchée de se rendre à la Médiathèque de profiter d'ouvrages adaptés à sa situation (livres en gros caractères). Une équipe de 4 bénévoles a été formée en 2013 à la bibliothèque départementale. Il ne reste plus qu'un bénévole et une personne de l'équipe de la médiathèque dédiés à cette action. Afin de faire perdurer notre dispositif, le recrutement de nouveaux bénévoles sera nécessaire en 2023.

Evolution des aides seniors



	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	BP 2023
Aide au chauffage	15 780,00 €	17 995,00 €	14 190,00 €	17 000,00 €
restauration seniors	16 133,00 €	8 469,50 €	42 276,00 €	60 400,00 €
gratuité transport	14 182,00 €	15 185,80 €	17 091,20 €	20 000,00 €
Portage de Repas	26 442,01 €	27 523,80 €	22 893,49 €	26 000,00 €
Téléassistance	13 550,00 €	10 864,00 €	10 568,00 €	12 000,00 €

E – Autres Actions du CCAS :

✓ Bilan du Micro Crédit :

Une convention a été signée entre le CCAS et CREA SOL. Il s'agit de prêts destinés à des personnes exclues du système bancaire et de prêts professionnels destinés à des chômeurs ou titulaires de minima sociaux créant leur entreprise.

Concrètement, les services du CCAS ont la possibilité d'établir un dossier qui sera soumis à CREA SOL qui décidera de la recevabilité de la demande.

- Le montant maximum pouvant être demandé est de 5 000 euros.
- Les domaines d'intervention sont :
 - l'emploi et la mobilité (formation professionnelle, stage, permis de conduire, acquisition d'un moyen de locomotion)
 - la famille (financement des études, de l'internat, de cautions scolaires ou universitaires, frais d'obsèques)

- la santé (soins médicaux)
- le logement (1ers mois de loyers, dépôt de garantie, déménagement, dettes locatives)
- l'équipement (matériel électroménager et mobilier, remplacement de chauffage, matériel informatique, matériel pour handicapés ou personnes dépendantes)

Sont exclus : les rachats de crédit, les faillites civiles, besoin en trésorerie, financement de projet autre.

Pour les créations d'entreprise, le CCAS transmet les demandes sur une plateforme car cela nécessite une étude et un accompagnement plus approfondi, en particulier pour établir un prévisionnel de l'activité et délivrer des connaissances en matière de gestion.

Le micro-crédit vise à participer à l'insertion de l'administré et à contribuer à une amélioration de sa situation.

En 2022, nous avons enregistré 2 demandes qui n'ont pu être prises en compte par Créa Sol compte tenu des situations.

Nous poursuivrons cette action en 2023.

✓ Situation des aides aux personnes en situation de handicap et perspectives :

La question de la place, des droits et de l'inclusion des personnes en situation de handicap constitue en enjeu sociétal si l'on souhaite prôner un vivre ensemble qui se base sur la singularité la réciprocité et la promotion de ce qui nous est commun.

La Ville a délibéré pour octroyer un abattement sur la taxe d'habitation pour les personnes porteuses d'un handicap. Cette mesure n'était pas connue des administrés. Une information a été diffusée par le CCAS dans le SeptéMois et 13 personnes se sont manifestées pour bénéficier de cet abattement.

Il est utile de prévoir une somme de **1 000 euros**, ligne budgétaire secours d'urgence. Par le passé ces crédits avaient été utilisés pour aider un enfant à partir en colonie de vacances (part à charge de la famille pour l'accompagnement nécessaire dû au handicap) ou pour participer à des travaux de salle de bain rendus nécessaires. En 2020, 750 euros ont été octroyés par la commission pour permettre à une petite fille de bénéficier de cours de gymnastique et de natation adaptés à son handicap. En 2022, nous n'avons pas reçu de demandes.

La Ville a la volonté que les personnes en situation de handicap aient le même accès aux droits que tout autre administré septémois. En 2016, la mise en place de la commission accessibilité a permis d'engager un travail sur cette question : l'accès physique aux E.R.P et l'accès aux droits pour tous.

IV- Les Recettes du CCAS :

Elles sont constituées pour l'essentiel par la subvention communale car le CCAS est le principal acteur de la politique municipale de solidarité et de lutte contre l'exclusion pour tous nos administrés fragilisés. Cette subvention d'équilibre devrait s'élever à **75 251,60** pour 2023.

La ville octroie également 1/3 du produit de la vente de concessions funéraires soit en prévisionnel pour 2023, **5 000 euros**.

Le Conseil Départemental attribue une dotation de **4 604 €** pour les dossiers d'aide sociale que le service instruit. Ce montant est immuable depuis de nombreuses années, le montant prévisionnel demeure donc inchangé pour 2023.

Le Conseil Départemental nous octroie un financement pour le suivi des mesures ASELL que nous estimons à **30 000 euros**.

Le produit de la régie pour la vente de repas pour les espaces seniors s'est élevé à 13 125,00 euros en 2020, 67 914,00 euros en 2019 et 70 429,40 en 2018. En 2021, en raison de la fermeture des espaces, cela n'a représenté que 13 125,00 euros. En 2022, en raison de la reprise les recettes de vente de repas s'élèvent à 36 588,60 euros

En 2023, la prévision de recettes s'établit à **49 150 euros**

Le produit de la participation à la téléassistance est estimé à **12 000 euros** en 2023.

Il faut enfin noter que le CCAS intègre chaque année son résultat reporté lors du vote du Budget Primitif qui s'élève pour cet exercice à **50 269,40 euros**.

V- Rappel succinct des actions menées par la Ville en matière d'action sociale :

A - Situation de l'emploi et de la formation et perspectives

Dans un contexte de chômage élevé, l'accès à l'emploi constitue une préoccupation majeure des français. Même si l'emploi n'est pas une compétence communale, la Ville est en première ligne pour répondre aux attentes de ses concitoyens et favoriser le retour à l'emploi. Le nombre de demandeurs d'emploi au 1^{er} janvier 2023 : 665 contre 734 l'an dernier (363 hommes et 302 femmes). 482 personnes sont indemnisables et 183 non indemnisables.

Depuis la pandémie, il a été décidé de réaliser plusieurs petits événements dans l'année plutôt qu'un seul événement d'une plus grande envergure : jobs d'été, face sud pour l'emploi des seniors, découverte des formations pour une reconversion...

A noter : des difficultés pour mobiliser les publics depuis la pandémie.

1. Prescription au Plan Local d'Insertion Emploi :

Lorsque le CCAS reçoit des personnes en situation financière difficile, l'emploi est bien souvent au cœur du problème. Il est alors de notre rôle d'inciter ces administrés à adhérer au dispositif PLIE qui leur permettra d'être suivis par un accompagnateur à l'Emploi.

Les personnes en suivi PLIE : 40 en 2022

L'accompagnateur à l'emploi assure des permanences les lundis, jeudis et vendredis toute la journée. Le mercredi matin une permanence est assurée au centre social de la Gavotte Peyret.

2. Prescription à la Mission Locale :

En 2022, une intervenante a assuré les permanences à la fois à l'Espace Jeunes et au Centre social de la Gavotte Peyret.

73 jeunes Septemois ont été suivis par la Mission Locale, dont 7 nouveaux entrants.

3. Prescription MOVE (Mobilisation Orientation Vers l'Emploi) :

L'intervenante du MOVE tient les permanences à la Gavotte Peyret. Actuellement indisponible, elle n'a pas été remplacée

4. Les clauses sociales pour les marchés Ville :

Après plusieurs chantiers d'envergure tels que la réhabilitation de la Gavotte Peyret ou l'opération "cuisine centrale" pour la Ville, l'année 2022 n'a pas fait l'objet de marchés ayant une clause sociale.

A noter : une personne recrutée par le biais d'Eurovia sur le marché trame verte qui relie la Gavotte Peyret au Collège

B - Situation du logement et perspectives :

✓ Suivi du parc locatif social :

Depuis 2015, le service est désormais guichet d'enregistrement des demandes de logement social. L'administré septemois peut venir directement au CCAS pour faire enregistrer sa demande. La convention a été renouvelée au conseil municipal du 16 février 2023.

Le Service participe à toutes les commissions d'attribution afin de pouvoir soutenir les dossiers des administrés septemois.

Le service informe les usagers sur les dispositifs DALO et les dossiers Préfecture mal logés.

NOMBRE TOTAL DE DEMANDES DE LOGEMENT

36 demandes sont enregistrées en préfecture mal logés. 23 demandes sont reconnues prioritaires DALO sur les demandes déposées en mairie.

441 demandes au 1^{er} janvier 2022 et 510 demandes de logement au 31 décembre 2022 sont enregistrées au CCAS dont :

- 213 demandes de septémois, ce qui représente environ 6,5 % du nombre total de ménages septémois (3 240 ménages en 2019 – *Source INSEE*).
- 83 demandes de rapprochement familial
- 214 demandes de non septémois

Sur ces 213 demandes nous comptons :

- 4.7 % de propriétaire
- 26.3 % de personnes hébergées
- 29.6 % de locataire parc social
- 34.3% de locataire parc privé
- 0.5% de personnes en camping
- 3.3 % de personnes domiciliées au CCAS
- 3,2 % de personnes sans logement fixe
- 0.9 % de logement de fonction
- 0.5 % de personnes en foyer

Nota : sur le portail SNE, il existe 592 familles qui ont mentionné Septèmes-les-Vallons sur leur dossier de demande de logement en 1er choix.

Au cours de l'année 2022, nous avons enregistré 29 attributions contre 37 en 2021.

C - Petite enfance :

Les crèches municipales :

2 structures sont présentes : l'accueil Multi Accueil Collectif-Multi Accueil Familial La Ronde des Pitchouns (35 berceaux en collectif et 8 en accueil familial). L'accueil MAC La Farandole avec 56 berceaux. Les parents se disent satisfaits de la qualité d'accueil de leurs enfants.

Les produits bios sont privilégiés pour la fabrication des repas.

Le Plan Particulier de Mise en Sureté (PPMS) a été revu pour prendre en compte les changements de personnel et a été expliqué aux parents lors du conseil des crèches.

En 2023 les projets d'établissement, le règlement intérieur ainsi que tous les différents protocoles ont été revus et mis en conformité avec le décret du 31 aout 2021 (Votés en conseil municipal du 16 février 2023) .

Des travaux d'amélioration conduits par la municipalité ont lieu chaque été : réfection peinture, etc....

Les difficultés liées à la pandémie ont perduré en 2022 avec une gestion des absences des personnels et des enfants très prégnante.

Le Relais Petite Enfance

Le Relais est un espace conçu pour les parents, les assistant(e)s maternel(le)s et les gardes à domicile, et bien entendu les enfants. Il est situé à la Bastide Valfrais, lieu déjà identifié pour la petite enfance car il regroupe le centre aéré maternel et les services de la Protection Maternelle et Infantile.

Nous comptons sur le territoire 20 assistantes maternelles agréées indépendantes. La capacité d'accueil est de 64 places d'agrément.

Des permanences administratives sans rendez-vous ont lieu tous les lundis de 14h à 16h à la Bastide Valfrais à Septèmes-les-Vallons.

Des temps d'animations collectives avec les enfants ont lieu le lundi de 9h15 à 11h, hors semaines de vacances scolaires. Les sorties en bibliothèque ont lieu en principe le mercredi matin ainsi que celles au jardin des arts. Un partenariat avec ces lieux a permis l'accueil d'enfants et de professionnels sur des temps réservés. Les sorties au jardin des arts sont fonction des expositions qui y sont présentées. Elles ont lieu sur des temps réservés hors horaires d'ouverture au public.

Le Relais Petite Enfance permet aux assistant(e)s maternel(le)s de sortir de leur isolement et aux parents en recherche d'un mode de garde de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Le CCAS participe au comité de pilotage du Relais afin de connaître les évolutions et de participer à l'élaboration des perspectives à venir. Il est envisagé d'augmenter le temps de présence du RPE sur une demi-journée supplémentaire afin de favoriser le développement des ateliers.

La convention devra être renouvelée en décembre 2023.

Le Café Poussette :

Le Café poussette septémiois est un espace d'échange, convivial, d'information et de rencontre entre parents.

Il s'adresse aux femmes enceintes, parents d'enfants de 0 à 3 ans et leurs proches qui souhaitent rencontrer d'autres parents. Depuis la pandémie, nous avons enregistré une baisse de la fréquentation qui nous a conduit à délocaliser, au moins pour un temps, les séances à la médiathèque. La fréquentation reprend peu à peu.

L'animation est assurée par l'association Accompagnement Action Initiative.

Les thèmes choisis par les familles pour 2023 :

- Les limites, comment dire NON, les fessées : question des crises.
- Comment accepter de changer les choses ?
- Le sommeil
- Quelle est la place du papa dans l'éducation du jeune enfant ?
- Comment expliquer à mon jeune enfant que je ne me sens pas bien ?

La convention est renouvelée auprès de l'association jusqu'en décembre 2024.